



Plaisance, le 5 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé : Installation de trois nouveaux médecins salariés au Centre Territorial de Santé de Plaisance du Gers

Le Département du Gers poursuit son engagement en faveur de l'accès aux soins de proximité. Ce lundi 5 janvier, l'installation officielle de trois nouveaux médecins salariés par la collectivité s'est tenue au Centre Territorial de Santé (CTS) de Plaisance du Gers, en présence de Jérôme Samalens, Vice-président du Conseil départemental en charge de la Santé, et des conseillers départementaux du canton de Pardiac-Rivière-Basse, Nathalie Barrouillet et Gérard Castet.

Cette arrivée marque une étape importante pour le CTS de Plaisance-Marcillac, situé en zone identifiée comme fortement déficitaire en offre médicale. Fidèle à sa politique volontariste, le Département agit concrètement pour lutter contre la désertification médicale, malgré une compétence qui ne relève pas de ses obligations légales.

Parmi les médecins accueillis, Nathalie Laurensen, médecin généraliste, fait son retour au CTS de Plaisance, où elle avait déjà exercé par le passé. Elle est rejointe par Bastien Abeille, médecin, ainsi que par Olivier Gonzalez, ancien médecin libéral à Marcillac, qui a fait le choix du salariat pour poursuivre son exercice au service du territoire en complément d'une activité dans une clinique paloise.

Ils viennent compléter une équipe déjà en place, aux côtés de Nadine Moulie, médecin pédiatre, qui exerce au CTS de Plaisance et à l'antenne de Marcillac. L'ensemble des médecins salariés participera également à la permanence de soins ambulatoires, au même titre que les médecins libéraux du secteur, garantissant ainsi une continuité des soins pour la population.

Afin d'accompagner cette montée en puissance, une nouvelle secrétaire médicale, Dominique Gizycki, a également pris ses fonctions au CTS de Plaisance ce 5 décembre, contribuant à améliorer l'accueil et la coordination des parcours de soins.

Avec ce renforcement, le Département du Gers confirme son ambition : garantir à chaque Gersoise et chaque Gersois, dans la durée, un accès équitable à des soins de premier recours, partout sur le territoire.

Prise de rendez-vous sur *mondoc.gers.fr* ou par téléphone au 05 32 48 00 05.

Le Mot du Vice-Président du Conseil départemental en charge de la Santé

« L'accès aux soins est une préoccupation majeure pour nos concitoyens. Avec l'installation de ces trois nouveaux médecins salariés à Plaisance, le Département apporte une réponse concrète et durable aux besoins du territoire. En complément de la médecine libérale, nous avons fait le choix d'un service public de santé de proximité, attractif pour les professionnels et sécurisant pour les patients, parce que la santé ne peut pas attendre » - Jérôme Samalens